

FAIRE ENSEMBLE

**pour révolutionner
l'agriculture**



POURQUOI
PRENONS-NOUS
LA PAROLE
AUJOURD'HUI ?



Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole¹ (Cuma) existent dans le paysage agricole depuis 1945. Notre réseau, c'est l'action silencieuse de la moitié des agriculteurs français de tous bords qui s'entraident au quotidien dans leurs fermes, partagent des machines, des projets pour développer leurs exploitations agricoles et plus.

C'est par la dynamique de groupe qu'ils expérimentent ensemble mais aussi avec d'autres acteurs : innovation technique, énergie, circuits courts, solidarité, vie locale. Et qu'ils font progresser toute l'agriculture.

**BEAUCOUP NOUS CONNAISSENT UN PEU,
PEU NOUS CONNAISSENT VRAIMENT.**

1 - Les Cuma sont des coopératives constituées par un groupe d'agriculteurs pour partager du matériel agricole. Composées en moyenne de 23 membres, elles sont au nombre de 11 750 en 2020. 1 agriculteur sur 2 est aujourd'hui membre d'une Cuma. Présentes dans tous les départements, elles constituent une force coopérative de premier ordre (cf. chiffres clefs en fin de document).

Par nos solutions locales, nos initiatives collectives, nos actions, **nous construisons l'agriculture d'aujourd'hui et de demain, en lien avec les attentes sociétales.** Il y a plusieurs années, Edgard Pisani prédisait que les Cuma auraient un rôle important à jouer dans la mise en place d'un *“mode d'organisation plus territorialisé et humanisé”* et qu'elles seraient appelées *“au-delà d'une gestion communautaire du travail à de nouvelles responsabilités vis-à-vis des territoires 2”*.

Nous y sommes.

15

Nous formulons **15 propositions** dans ce livre blanc, fruit de l'engagement en actes quotidiens des Cuma pour l'agriculture et les territoires et de la consultation que nous avons menée en 2021 auprès de milliers d'agriculteurs. **Quatre grands axes en sont ressortis.**

PROPOSITIONS

4 AXES

1. Faire gagner en compétitivité et en résilience

les exploitations agricoles et impulser une mécanisation plus responsable de l'agriculture (axe 1) ;

2. Créer des solutions par le terrain

au service de l'agroécologie (axe 2) ;

3. Faire émerger de nouveaux modèles de coopération

et installer davantage de nouveaux agriculteurs (axe 3) ;

4. Dynamiser le lien social et sociétal avec l'agriculture (axe 4).

Notre conviction est que révolutionner l'agriculture **passera par le "faire ensemble".**

Un sujet qui doit être aujourd'hui au cœur du débat sur l'agriculture. Pour nous, c'est un levier à activer pour répondre concrètement aux enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux.

COMMENT LES CUMA PEUVENT-ELLES AIDER À METTRE EN ŒUVRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN ?

LES RÉSULTATS DE NOTRE GRANDE CONSULTATION

11 700 agriculteurs ont participé à la consultation lancée en partenariat avec Make.org, ils ont formulé eux-mêmes des propositions, sur lesquelles ils ont ensuite voté.

Nous restituons ici les idées les plus plébiscitées, qui ont largement alimenté ce livre blanc.

I POUR UN VRAI CHOC DE COOPÉRATION

91% considèrent qu'il faut **conserver des coopératives à taille humaine et indépendantes**. 78% des agriculteurs plébiscitent un vrai choc de coopération en cultivant davantage les valeurs humaines du vivre ensemble et en favorisant l'organisation collective du travail.

Les participants **appellent à impliquer toujours plus les agriculteurs dans la gestion des Cuma, et 86% souhaitent favoriser l'implication des femmes** dans les conseils d'administration.

72% de votes favorables à un assouplissement du cadre juridique coopératif pour rester agiles et faciles pour entreprendre en agriculture, les participants sollicitent aussi un allègement des démarches administratives (76%).

Les Cuma de demain sont des coopératives ouvertes, les répondants appellent notamment à favoriser la coopération avec d'autres acteurs sur le territoire et permettre une ouverture du sociétariat des Cuma (collectivités, associations etc.) avec 67% de votes favorables.

Enfin la communication autour du modèle Cuma est un axe important pour les répondants, enseigner l'intérêt collectif en agriculture, sensibiliser les élèves et étudiants dans les cursus scolaires ou encore développer des stages découvertes dans les Cuma sont des propositions plébiscitées par 77% des agriculteurs.

UN APPEL À SOUTENIR UNE MÉCANISATION PLUS RESPONSABLE

Le soutien à un matériel plus responsable recueille 81% de votes favorables.

80% sont pour une meilleure gestion des charges de mécanisation via notamment des diagnostics et un conseil accru.

L'amélioration de la politique de subventions et d'aide fiscale aux Cuma accueille 69% de votes favorables. **Le soutien au développement des achats collectifs de matériel est plébiscité à hauteur de 77% de votes.**

POUR DES CUMA QUI TESTENT, EXPÉRIMENTENT, DIFFUSENT L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Les agriculteurs plébiscitent à 74% **le rôle laboratoire de la Cuma** pour porter des projets innovants, tester les nouvelles technologies et pratiques agronomiques, expérimenter d'autres pratiques agricoles, dans le respect de l'environnement.

74% demandent à ce que les Cuma accompagnent les agriculteurs membres sur **la transition agroécologique**, et permettent une diffusion des bonnes pratiques environnementales.

UN RÔLE DE FACILITATEUR DANS L'EMPLOI ET L'INSTALLATION EN AGRICULTURE

Le rôle de facilitateur des Cuma quant à l'emploi dans l'agriculture en général est plébiscité à 74%. 65% votent pour un développement de l'activité groupement d'employeurs au sein des Cuma.

en agriculture. Ils sont particulièrement enclins à favoriser l'installation des "hors cadre familial" et à mettre en place des aides et de l'accompagnement individuel au sein des Cuma.

Les agriculteurs sont 77% à partager le fait que **les Cuma doivent à l'avenir davantage accompagner les nouveaux arrivants** dans le parcours d'installation

AXE 1

Impulser

**une politique de mécanisation
responsable de l'agriculture au
service d'une triple performance
économique, sociale et
environnementale**

On s'attend à un fort taux de renouvellement du matériel agricole dans les deux ans : 48% des agriculteurs envisagent l'acquisition ou le renouvellement d'un matériel agricole.³

La viabilité économique des projets et exploitations agricoles, la contribution à une économie décarbonée, l'innovation technologique au service des pratiques agroécologiques, sont intimement liées à la machine. Cette dernière est un levier important au service de la triple performance économique, sociale et environnementale. La mécanisation des exploitations appelle aussi une véritable stratégie de développement, d'accompagnement et de conseil de la conception à l'utilisation, en passant par la maintenance.

C'EST AUJOURD'HUI UN ANGLE MORT DU DÉBAT AGRICOLE

Pourtant, la course à l'achat individuel de machines agricoles réduit l'agilité et la capacité à investir dans les transitions et à transmettre l'entreprise, notamment à des candidats hors cadre familial. Le suréquipement des exploitations agricoles leur fait perdre en compétitivité et impacte leur endettement. Les charges de mécanisation pèsent jusqu'à 30 % des charges totales⁴. C'est aussi le bilan carbone global de l'agriculture qui se dégrade en soutenant une consommation individuelle intense de machines agricoles à l'heure où l'on parle d'économie de partage.

Alors que les filières agricoles doivent composer avec un contexte toujours plus instable, et qu'une troisième révolution agricole est annoncée, le collectif est plus que jamais une force notamment dans le partage du risque. Nous avons donc ici un levier d'action pour permettre des installations plus viables en agriculture, être plus compétitif et résilient, améliorer notre impact environnemental : **déployer une politique de mécanisation responsable de l'agriculture.**

3 - Enquête BPCE/BVA Agriculture-Viticulture, Octobre 2021.

4 - Rapport CGAAER n°20064 "La charge cumulée des frais de mécanisation pour l'ensemble des exploitations françaises atteint plus de 18 milliards d'euros par an".

PROPOSITION

N°1

Favoriser la résilience des exploitations agricoles et la pérennité des installations

en agriculture en encourageant leur fonctionnement via des Cuma à travers la création d'un "crédit d'impôt mécanisation collective"

Aujourd'hui **le parc matériel n'est pas assez mutualisé** à l'échelle territoriale, certaines études montrent qu'il pourrait être réduit de moitié en collectif⁵. C'est un levier pour faire gagner en compétitivité, en résilience les exploitations agricoles, dans un contexte où le prix du matériel croît et que les installations d'agriculteurs hors cadre familial augmentent.

Le crédit d'impôt mécanisation collective serait destiné aux exploitants agricoles membres de Cuma ou futurs membres⁶ qui mutualisent un niveau significatif de matériel et serait basé sur l'engagement d'activité en Cuma entre 2023 et 2027. Il serait limité à 3 000 euros par exploitation et pourrait être valorisé

davantage pour un nouvel installé. Ce crédit d'impôt pourrait prévoir des conditionnalités en termes de transition agricole ou de renouvellement des générations.

EFFET :

diminution des charges de mécanisation, maintien des exploitations agricoles et installation, utilisation plus responsable des matériels agricoles.

"En moyenne⁸, l'économie liée à la mécanisation collective en passant par une Cuma est de 17 %."⁹

"On enregistre chaque année une hausse de 4 à 5 % par an des prix des achats des agroéquipements."⁷

5 - Article "Parc Machines, Alléger les charges", Perspectives agricoles, n°452, Février 2018.

6 - Il devra aussi prendre en compte le cas des petites exploitations agricoles qui sont sous le régime du micro-bénéfice agricole

7 - Rapport CGAAER n°20064, "La charge de mécanisation des exploitations agricoles".

8 - Chiffre FNCuma 2019, ce chiffre fluctue en fonction des productions et des zones géographiques.

9 - Chiffre FNCuma 2019.

PROPOSITION

N°2

Soutenir le reconditionnement de matériel agricole par les constructeurs de machines agricoles afin de donner une seconde vie aux équipements.

Une mécanisation plus responsable de l'agriculture, c'est aussi **revoir les modes de consommation des agroéquipements et soutenir davantage l'économie circulaire** en ce domaine. Plusieurs constructeurs de machines ont mis en place des processus industriels de reconditionnement. Ils permettent de remettre à neuf des agroéquipements, tout en créant des emplois et en réduisant les déchets.

Nous proposons que les matériels reconditionnés et ré-équipés, qui se voient donc donner une seconde vie avec une réelle garantie (identique

ou supérieure à son état d'origine), **puissent être éligibles aux aides aux investissements en agriculture**. Nous proposons que les agroéquipements climato-compatibles reconditionnés puissent être priorités dans le cadre de cette disposition.



EFFET :
encouragement à une consommation d'agroéquipements plus responsables

ODD

Agenda 2030 ONU des Objectifs de Développement Durable

OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

OBJECTIF 12

Établir des modes de consommation et de production durables

“Le douzième objectif est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits.”

Encourager l'acquisition d'agro-équipements climato-compatibles à travers une déduction fiscale de 40 % de l'amortissement annuel de 2023 à 2027

47%¹⁰ des agriculteurs sont engagés dans une démarche agroécologique et 45% ont besoin de recourir à des investissements en matériel pour ce faire, tout particulièrement en polyculture-élevage. A titre d'exemple, de nouveaux types de pulvérisateurs ou de matériels en désherbage mécanique en agriculture permettent, d'ores et déjà, de réduire considérablement les usages des intrants. Si **l'acquisition de ces matériels est en hausse** (25 %¹¹ des Cuma ont une activité de désherbage mécanique ou alternatif, en hausse de 8 % sur deux ans), elle doit aujourd'hui être davantage encouragée par les pouvoirs publics pour une réelle accélération de la transition agroécologique.

Notre proposition est de réduire le coût d'acquisition des agroéquipements qui contribuent effectivement à réduire l'usage de produits phytosanitaires et permettent

une adaptation face au changement climatique et une diminution des émissions de polluants atmosphériques. Concrètement, il s'agit de permettre aux exploitants agricoles, individuellement ou via leur adhésion à une Cuma, de réaliser un suramortissement à hauteur de 40% de la valeur d'origine des agroéquipements climato-compatibles, hors frais financiers. **Ce dispositif pourrait également prévoir une bonification pour les nouveaux installés.**



EFFET :

incitation réelle à acquérir des matériels compatibles avec la transition agro-écologique

10 - Enquête BPCE/BVA Agriculture-Viticulture, Octobre 2021.

11 - Chiffres clés FNCuma, 2021.

12 - Enquête BPCE/BVA Agriculture-Viticulture, Octobre 2021.



31%

**des agriculteurs envisagent
de réaliser un investissement
en lien avec l'agroécologie au cours
des deux prochaines années ¹²**



Il faut que
les Cuma soient
présentes très tôt
dans le parcours
d'installation.

Systematiser le diagnostic mécanisation pour tout nouvel installé

Dans son rapport sur les charges de mécanisation, le CGAAER a porté la conclusion suivante : *“la connaissance et la maîtrise du coût de la mécanisation dans les coûts de production restent donc fondamentales dans l'économie des exploitations agricoles. Ces éléments sont d'autant plus importants que les exploitations font aujourd'hui face à la transformation des systèmes de production et que les outils de l'agroéquipement sont au cœur de cette transformation. La substitution du glyphosate, le développement de l'agroécologie, la décarbonation vont entraîner la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturales et par voie de conséquence le recours à de nouveaux outils, pour certains avec de nouvelles technologies dont l'intelligence artificielle”*¹³.

Pour améliorer cette maîtrise du coût de la mécanisation, nous proposons que soit

systematisé, dans le parcours à l'installation, un diagnostic de la stratégie de mécanisation. Il s'agit dès lors de l'intégrer dans la conception du modèle économique du futur installé.

**Grande Consultation des
agriculteurs sur les Cuma :**

81%

**des agriculteurs sont
favorables à la proposition**



EFFET :

**optimisation des performances technico-économiques
et environnementales de l'exploitation agricole.**

AXE 2

Révolutionner

l'agriculture par les initiatives du terrain

80% des agriculteurs en Cuma intègrent le changement climatique dans leur système de production.¹

Les Etats Généraux de l'alimentation en 2017 l'ont affirmé : « *parce qu'on est plus forts, plus résilients ensemble, parce que le collectif permet des économies d'échelle partagées, des expérimentations mutualisées, une diffusion et une confrontation des savoirs, autour d'un projet commun, le groupe doit être favorisé par toutes les politiques publiques de soutien à la transition agricole* »¹⁵. Le levier du collectif que ce soit entre agriculteurs ou à l'échelle des territoires n'a cependant été que trop peu activé ces dernières années.

À L'ÉCHELLE DES AGRICULTEURS

Les Cuma, regroupant en moyenne 23 agriculteurs, sont des cadres pertinents pour innover, pour dépasser la seule recherche de la productivité maximale au profit d'une productivité durable vis-à-vis de l'environnement (climat, biodiversité, etc.) et du développement humain (social, lien alimentation-santé, etc.). Elles permettent une réduction concrète de l'utilisation des produits phytosanitaires avec des matériels récents et de précision. Elles sont aussi un cadre pour la diversification des activités des agriculteurs. Pour ce faire, il est indispensable de soutenir l'accompagnement des groupes d'agriculteurs, mais aussi la formation, l'échange d'expérience et la prise de risque.

À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

Nous affirmons que c'est à une échelle locale qu'il faut penser et gérer les politiques agroenvironnementales en réunissant les agriculteurs, les acteurs publics ou encore ceux de l'économie sociale et solidaire. Il n'y a pas de solution globale sans action locale, c'est pourquoi c'est à partir d'elle qu'il faut construire l'agriculture de demain.

14 - Enquête BPCE/BVA Agriculture-Viticulture, Octobre 2021.

15 - Rapport CGAAER n°20064 "La charge cumulée des frais de mécanisation pour l'ensemble des exploitations françaises atteint plus de 18 milliards d'euros par an".

Et si nous regardions chez nos voisins européens ?

L'EXEMPLE DES COOP DE NATURE AUX PAYS-BAS :

Ces organisations, au statut équivalent à celui de nos associations, sont aujourd'hui au nombre de 40 aux Pays-Bas. Elles contractualisent avec leur Province la gestion déléguée de toutes les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques de la PAC. Elles accompagnent les agriculteurs dans la mise en place des actions pour atteindre les indicateurs fixés.

Elles s'occupent de la gestion administrative, du contrôle, et du versement des aides aux agriculteurs. Les Coop de nature sont garantes vis-à-vis de la Province de l'atteinte des résultats.

PROPOSITION

N°5

Renforcer la dimension territoriale des politiques agro environnementales via la création d'un contrat de transition agroécologique et simplifier les financements via la mise en place d'un guichet unique.

Le contrat de transition agroécologique serait **un outil signé par les différentes parties prenantes du territoire** (acteurs agricoles, communes, EPCI, acteurs de l'économie sociale et solidaire, etc). Il comprendrait des engagements réciproques (ex: changements de pratiques agricoles, prise en compte des spécificités socio-écono-

miques du secteur agricole sur le territoire, emploi, maintien des activités sur le territoire etc.). Il constituerait une politique publique à une échelle très locale. Ce contrat permettrait aussi aux acteurs de mettre en cohérence les moyens financiers des politiques publiques allouées à la transition agroécologique : aides régionales, paiements pour services environnementaux des Agences de l'Eau, projets alimentaires territoriaux, etc.

Enfin, au-delà de la création de ce type de contrat, **la mise en place d'un guichet unique pour accéder aux aides relatives à la transition agroécologique** permettrait de rendre celles-ci plus accessibles et plus lisibles pour les agriculteurs.

EFFET :

co-construction des mesures agroenvironnementales au niveau territorial, simplification des accès aux aides agroenvironnementales.

PROPOSITION

N° 6

Donner une nouvelle ambition aux Groupements d'Intérêt Économique et Écologique (GIEE) en agriculture

en renforçant son volet innovation afin de soutenir les agriculteurs qui expérimentent.

Le bilan des politiques publiques permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires reste très insatisfaisant comme le montre la Cour des Comptes dans son rapport de 2019 sur le bilan des plans Ecophyto¹⁶. Les Etats Généraux de l'alimentation en 2017 l'ont réaffirmé : « *parce que le collectif permet des économies d'échelle partagées, des expérimentations mutualisées, une diffusion et une confrontation des savoirs, autour d'un projet commun, le groupe doit être favorisé par toutes les politiques publiques de soutien à la transition agricole*¹⁷ ». En cela les

Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) restent des moyens pertinents, car ce sont des collectifs qui agissent concrètement pour la transition agroécologique. Pourquoi ne pas les activer davantage par exemple pour réduire et trouver des alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires ?

Les GIEE sont des outils de terrain qui pourraient demain concourir davantage à la conception et l'expérimentation d'innovations : nouveaux procédés, nouvelles technologies, nouvelles sources d'énergie, nouvelles alternatives au service de la transition agroécologique et de la compétitivité des exploitations agricoles, innovation sur l'ins-

tallation en agriculture. Cette double fonction permettrait de lier transition agroécologique et innovation.

Nous proposons donc de **donner une nouvelle ambition aux GIEE en renforçant le volet innovation, et en dotant significativement cette politique publique** afin de la rendre plus structurante pour toute l'agriculture. Le cahier des charges des GIEE pourrait être également revu afin de prendre en compte des actions de long terme pour expérimenter.



EFFET :
construction et
expérimentation
renforcées des
innovations par
les agriculteurs

*“Des systèmes
d'innovation agricole plus
solides doivent être fondés sur
la collaboration [...] il faut trouver
un moyen de mettre les nouvelles
idées en pratique, en aidant les agricul-
teurs à acquérir les compétences
dont ils ont besoin”.*

OCDE¹⁸



16 - Cour des Comptes, “Le bilan des plans Ecophyto”, novembre 2019.

17 - Proposition de loi n°1994 “Pour un renouveau de l'agriculture de groupe”, 5 juin 2019.

18 - Cadre stratégique de l'OCDE pour la productivité agroalimentaire, la durabilité et la résilience (PSR), OCDE, février 2020.

AXE 3

Soutenir
de nouveaux modèles de
coopération en agriculture

“Les Cuma de demain sont des coopératives ouvertes, les répondants appellent notamment à favoriser la coopération avec d’autres acteurs sur le territoire et permettre une ouverture du sociétariat des Cuma (collectivités, associations, etc.) avec 67% de votes favorables”¹⁹.

Notre vision de l’agriculture est celle où les agriculteurs, dans leur diversité, s’organisent pour renforcer l’autonomie de leur projet et améliorer leur qualité de vie, en s’appuyant ou en créant des groupes locaux, capables de gérer de l’économie et de la solidarité et d’apporter à chacun une sécurité et une capacité à se développer et à innover.

Plus que jamais, le rôle de la coopérative en agriculture est celui de faciliter l’émancipation et l’autonomie de ses adhérents.

Pour cela, elle se doit d’être partie prenante de toutes questions relatives aux dynamiques agricoles et rurales sur un territoire. Elle doit apporter des réponses locales aux questions à la fois économiques, sociales et environnementales.

Et il faut aller plus loin dans les logiques de coopérations pour encourager de nouvelles manières de s’associer et coopérer entre agriculteurs et avec d’autres, ceci afin de **répondre aux attentes des porteurs de projets en agriculture et sur les territoires pour s’associer, employer, installer.**

67%

**de votes favorables
à une ouverture de
sociétariat des cuma**

**EXTRAIT DE LA PROPOSITION
DE LOI PORTÉE PAR LE DÉPUTÉ
DOMINIQUE POTIER SUR
L'AGRICULTURE DE GROUPE
EN 2019 :**

"Sa philosophie est de donner à la société des instruments pour se transformer elle-même : en s'associant au sein de collectifs, les agriculteurs transforment leur propre vie, mais également celle de leur entreprise et de l'espace rural.²⁰"

PROPOSITION N° 7

Définir au niveau législatif l'agriculture de groupe afin de soutenir les initiatives

collectives des agriculteurs quels
que soient les modèles juridiques.

Les initiatives de groupes d'agriculteurs (Cuma, Civam, GEDA, CETA, associations, etc.) sont aujourd'hui multiples mais souvent peu valorisées dans leur ensemble par les pouvoirs publics, faute d'une réelle reconnaissance juridique. Leurs points communs sont : la mutualisation de façon continue et structurée de connaissances ainsi que de ressources humaines et matérielles ; des collectifs implantés sur un territoire à taille humaine, composés d'une majorité d'agriculteurs ; un but d'utilité sociale ou d'intérêt général ; une gouvernance démocratique.

De façon complémentaire à l'action des chambres d'agriculture, ces groupes sont au service de la triple performance économique, sociale et environnementale de l'agriculture (maîtrise des charges de production, optimisation de l'organisation du travail, etc.). Ils sont des acteurs de l'innovation et contribuent à l'effort de recherche et de développement.

En 2017, les Etats Généraux de l'Alimentation, dans les conclusions de ses ateliers, faisaient état de la nécessité de renforcer cette forme d'agriculture

pour réussir la transition écologique et solidaire et soutenir les transferts de savoirs entre agriculteurs.

Cette mesure a été votée positivement par le Parlement dans le cadre de la loi Egalim, mais rejetée par le Conseil Constitutionnel in fine. Elle doit trouver un aboutissement législatif. Nous demandons donc que l'agriculture de groupe soit intégrée dans un projet de loi.



EFFET :
**reconnaissance de
l'agriculture de groupe
dans les politiques
publiques sur les plans
budgétaire et régle-
mentaire.**

PROPOSITION

N° 8

Ouvrir le sociétariat des coopératives d'utilisation de matériel agricole

afin de permettre d'associer davantage les acteurs ruraux (EPCI, associations, entreprises de l'économie sociale et solidaire).

En 2020, la Cour des Comptes dans un rapport ²¹ sur les abattoirs publics a indiqué que " *le mode de gestion des abattoirs [devait] se renouveler en associant tous les acteurs concernés* ". Dès lors, elle a préconisé l'organisation en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) ou en Cuma. **Plus globalement la construction de projets de co-compostage en lien entre les collectivités territoriales et les agriculteurs ou encore le développement de projets ali-**

mentaires locaux associant agriculteurs et acteurs de la ruralité pourrait utilement s'appuyer sur l'outil Cuma. Cela nécessite que les acteurs ruraux puissent être pleinement associés dans leur sociétariat pour renforcer la coopération en milieu rural.

Aujourd'hui, seules les personnes morales ayant un intérêt agricole, notion interprétée de manière limitative par la jurisprudence (ex : commune possédant des terres agricoles), peuvent être membres d'une Cuma. Cela constitue un frein pour associer par exemple des EPCI, des associations, des SCIC, etc. **Nous proposons donc que les personnes morales de droit privé et de droit public ayant un intérêt rural puissent être associées d'une Cuma et participer pleinement au projet coopératif.**

67%

des agriculteurs

sont favorables aux propositions " *permettre aux collectivités et aux associations d'adhérer aux Cuma.* " ²²



EFFET :
renforcement de
la coopération
entre agriculteurs
et acteurs ruraux.

21 - Cour des Comptes, Rapport public annuel 2020 : " *Les abattoirs publics : des charges pour les contribuables locaux rarement justifiées* ", 2020.

22 - Chiffre issu de la Grande Consultation des agriculteurs sur les Cuma, Make.org & FNCuma, septembre-novembre 2021.



PROPOSITION

N°9

Les activités des Cuma s'adaptent aux évolutions des exploitations agricoles : **aujourd'hui nous observons une demande croissante pour poursuivre en Cuma et dans une logique de circuits courts une activité de transformation, une activité de production d'énergie ou encore une activité d'irrigation ou de lutte contre les aléas climatiques.** Nous estimons en 2021 à 300 le nombre de Cuma ayant une activité de transformation, chiffre en croissance d'année en année.



**70 Cuma
sont créées
chaque année par
les agriculteurs²³**



Donner une nouvelle ambition et une plus grande agilité au statut de coopérative d'utilisation de matériel agricole.

Il est ainsi nécessaire que le cadre du statut Cuma soit un réel support de développement de projets collectifs des exploitations agricoles et pas seulement un contrat auquel le législateur ajoute des contraintes successives pour encadrer les relations coopérateur/coopérative. Il est aussi nécessaire qu'il soit un cadre simple et accessible pour que les agriculteurs travaillent ensemble à petite échelle. Il ne peut pas répondre aux mêmes contraintes que des groupes coopératifs oeuvrant à l'international. Il s'agit ici de soutenir une coopération de proximité entre agriculteurs.

Nous proposons donc que dans la construction d'une future loi qui viserait les coopératives agricoles, un travail spécifique puisse être entrepris pour les Cuma avec l'objectif de donner de l'agilité dans les activités qu'il est possible de réaliser entre agriculteurs et d'alléger les contraintes administratives pour les porteurs de projets.

“Il faut alléger
les contraintes
administratives
des Cuma”

74%

de votes favorables dans le cadre
de la Grande Consultation des
agriculteurs sur les Cuma²⁴



EFFET :
renforcement de l'attractivité de la Cuma
pour les porteurs de projets en agriculture,
maintien et développement d'un tissu
coopératif de proximité.

23 - Cour des Comptes, Rapport public annuel 2020 : “Les abattoirs publics : des charges pour les contribuables locaux rarement justifiées”, 2020.

24 - Chiffre issu de la Grande Consultation des agriculteurs sur les Cuma, Make.org & FNCuma, septembre-novembre 2021.

ET SI LES ÉLÈVES CRÉAIENT DES COOPÉRATIVES ÉPHÉMÈRES ?



EXEMPLE AVEC LES COOPÉRATIVES JEUNESSE DE SERVICE :

“Le temps d’un été, un groupe de 12 à 15 jeunes crée une entreprise coopérative et la font vivre. Accompagnés d’animateurs et soutenus par un collectif d’acteurs du territoire, les coopérateurs définissent ensemble différents services ou produits qu’ils proposent aux habitants et aux entreprises environnantes. Ils développent leur activité jusqu’à se rémunérer de son résultat”²⁵.

PROPOSITION

N° 10

Développer la culture du “faire ensemble” dans les cursus scolaires agricoles à travers l’application concrète

de l’article L800-1 du code rural
et le développement de projets
avec les établissements.

Dans le cadre de la loi d’avenir pour l’agriculture, un article important avait été introduit dans le code rural afin de promouvoir dans l’enseignement agricole la coopération et plus largement l’économie sociale et solidaire. Nous constatons cependant que **nombreux sont les élèves qui sortent de l’enseignement agricole sans avoir entendu parler réellement des formes coopératives.**

Il est du ressort du Ministère de l’agriculture et de l’alimentation que cette mesure intègre les programmes et s’applique.

Il ne faut cependant pas nous contenter de développer cette culture dans les seuls enseignements, quand la philosophie des Cuma c’est aussi l’apprentissage par l’action.

C’est pourquoi le réseau Cuma en appelle, à travers ce livre blanc, à tous les établissements d’enseignement agricole, afin d’inviter leurs élèves et leurs professeurs à venir sur le terrain vivre l’expérience de l’agriculture de groupe via des sorties scolaires dans les Cuma, des stages de découverte, des projets communs avec une classe, la création de coopératives jeunesse de service, etc.



EFFET :
**renforcement de
la connaissance
de la coopération
et de l’agriculture
de groupe.**

PROPOSITION N° 11

74%

de votes pour

« Les agriculteurs sont massivement d'accord pour embaucher dans les Cuma pour pouvoir se voir proposer des services sans leur ajouter de travail. »²⁶

Développer l'emploi partagé en agriculture à travers un soutien ciblé aux initiatives collectives.

Comme le note le CGAAER ²⁷ dans son rapport sur les nouvelles formes de travail en agriculture, "les groupements d'employeurs constituent une part significative du développement de l'emploi salarié agricole. Ils sont un outil d'une grande plasticité pour répondre de façon pertinente à une diversité des problématiques". Adapté notamment aux exploitants primo employeurs, permettant une meilleure pérennité de l'emploi et répondant de manière pertinente aux besoins de main-d'œuvre en agriculture, l'emploi partagé est une solution à renforcer.

Ce renforcement peut se faire au niveau d'un groupe d'agriculteurs, via un soutien au premier emploi en Cuma, lequel constitue une étape structurante et apprenante pour les agriculteurs et pour le collectif.

À l'instar de ce qui existe pour certaines associations primo employeuses, nous proposons qu'une aide au premier emploi en Cuma soit créée permettant également d'accompagner la Cuma à la fonction employeur.

Enfin ce renforcement peut se faire au niveau territorial par un soutien accru aux groupements d'employeurs associatifs et coopératifs et par la mise en place de groupements d'employeurs multisectoriels (agriculture, économie sociale et solidaire, etc.) à l'échelle d'un territoire. Ceci permettra de penser le "parcours" des salariés au niveau d'un bassin de vie et de proposer des emplois à temps plein.

EFFET :
**renforcement de
l'emploi en agriculture
via l'emploi partagé**

26 - Chiffre issu de la Grande Consultation des agriculteurs sur les Cuma, Make.org & FNCuma, septembre-novembre 2021.

27 - CGAAER, Nouvelles formes de travail en agriculture, juillet 2021.

AXE 4

Dynamiser

**l'agriculture, le lien social et
les territoires en faisant ensemble**

La France rurale :

22,4 M
D'HABITANTS

400 000
AGRICULTEURS ²⁸

“La coopération est la condition du développement des territoires ruraux : il faut encourager les habitants, les élus, les entreprises, les porteurs de projets à se parler, à décroiser leurs approches, afin de faire émerger des projets collectifs au service des habitants de ces territoires. Si tout ne doit plus être décidé « d'en haut » par Paris, il faut que les conditions de la coopération soient créées”. C'est une des conclusions du rapport de la mission “Agenda rural” en 2019 ²⁹.

Ce qui s'expérimente dans l'agriculture de groupe à petite échelle, créant des solidarités fortes entre agriculteurs, peut aussi trouver une transposition dans le territoire rural. Le groupe est un intégrateur social pour les nouveaux installés, un cadre d'entraide pour les agriculteurs en difficulté, un outil de médiation avec les autres acteurs du territoire.

Le groupe est un acteur du territoire : les collectifs d'agriculteurs, à l'instar des Cuma, ont à prendre part à des projets et à la gestion des problématiques des territoires sur lesquels ils agissent. Lieux de dialogue, ils peuvent contribuer activement au renouvellement des générations en agriculture.

Coopérer davantage entre acteurs de la ruralité, c'est aussi concevoir des réponses plus innovantes et partagées sur les sujets alimentaires, de protection de l'environnement, de lien social, d'installation, etc. C'est aussi s'hybrider les uns les autres. Enfin, **la coopération doit s'étendre au reste de la société afin de renouveler la connaissance et la compréhension mutuelles. Pour ce faire de nouveaux formats d'échanges sont à imaginer.**

28 - Chiffres INSEE 2019.

29 - Rapport de la mission “Agenda rural”, Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales, 2019.

PROPOSITION

N° 12

Soutenir le déploiement de l'Erasmus rural en agriculture afin de la reconnecter avec la société.

Le désir d'engagement concret chez les plus jeunes comme le montrent les statistiques ; l'attraction pour le métier d'agriculteur comme un "great job" à l'opposé des "bullshit jobs" comme le souligne le sociologue Gilles Laferté³⁰ ; l'enjeu du renouvellement des générations ; le lien agriculteurs/société à reconstruire sur les bases de ce que nous sommes collectivement aujourd'hui, loin des imaginaires mortifères. Ces éléments nous font converger vers de nouvelles solutions à imaginer pour remettre du lien.

"Le Gers plutôt que l'Espagne"³¹, l'Erasmus rural créé par InSite permet à des jeunes Français de s'installer dans des petits

villages pour quelques mois, dans le cadre d'un programme de volontariat rythmé par des projets locaux et la richesse des rencontres. Reconnecter avec la ruralité, et pourquoi pas aussi avec l'agriculture ?

Le Réseau Cuma, en lien avec InSite, propose de transposer l'Erasmus rural sur la thématique agricole, autour de trois axes :

appui à des projets de développement agricole et rural, découverte des métiers de l'agriculture, immersion dans les exploitations agricoles en amont d'un projet d'installation. S'adressant à différents publics, jeunes de 18 à 25 ans, personnes en transition professionnelle, personnes ayant un projet d'installation, différentes modalités pourront permettre d'y accéder. Ce dispositif pourra utilement être déployé via les Cuma et avec d'autres partenaires agricoles et appelle à un dialogue transversal entre Agriculture, Ruralité, Travail et Engagement.

PAROLE DE SOCIOLOGUE :

***"L'agriculture,
par sa matérialité,
par le mythe de l'indépendance,
par la relation à la nature,
continue de donner un sens
concret à l'activité, et en
cela, garde un fort pouvoir
d'attraction et d'espoir
social" ³²***

EFFET :

**renforcement du lien
avec la société, susciter
des vocations en
agriculture.**

30 - Article "Loi de « l'éternel paysan », la figure très paradoxale de l'agriculteur français", Gilles Laferté (INRAE), The Conversation, 13 octobre 2021.

31 - Article "Le Gers plutôt que l'Espagne : l'« Erasmus rural » séduit des étudiants en quête d'un retour aux sources", Le Monde, 7 juillet 2021.

32 - Article "Loi de « l'éternel paysan »", Ibid.

PROPOSITION N° 13

Intégrer les collectifs d'agriculteurs dans les stratégies et plans de lutte contre l'isolement ou le mal-être des agriculteurs.

Comme le note le CESE dans le cadre d'un rapport sur l'isolement social, " *les collectifs de travail ont un rôle majeur [...]. Lorsque les collectifs de travail ont une suffisante capacité d'initiative, bénéficient d'une certaine autonomie et qu'ils ont les soutiens nécessaires à son exercice, l'organisation du travail favorise les relations réciproques et confiantes entre pairs, l'entraide et l'inclusion des nouveaux. De manière plus générale, les pratiques favorisant les échanges, les coopérations sont à promouvoir* ³⁴."

La promotion du collectif constitue en soi un levier pour prévenir et lutter contre l'isolement et le suicide des agriculteurs.

"Il faut que la Cuma continue son lien social, en limitant l'isolement et en favorisant les échanges entre les personnes".

88%

des agriculteurs sont favorables à cette proposition ³³

Il convient donc d'amplifier globalement le soutien à l'agriculture de groupe via les précédentes propositions de ce livre blanc.

Afin d'être une solution identifiée par les politiques publiques, nous demandons à ce que l'agriculture de groupe soit intégrée, comme mesure préventive et en tant que sentinelle, aux stratégies de prévention contre l'isolement et le mal-être en agriculture à l'échelle nationale et locale.



EFFET :
lutte contre l'isolement par un vrai renforcement du lien social

33 - Chiffre issu de la Grande Consultation des agriculteurs sur les Cuma, Make.org & FNCuma, septembre-novembre 2021.

34 - Avis "Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité", Jean-François Serres, CESE, juin 2017.

PROPOSITION N° 14

Faciliter l'inclusion des agriculteurs dans les projets alimentaires territoriaux, et encourager les alliances entre acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, les projets alimentaires territoriaux (PAT) visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales sur l'alimentation répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Nous constatons aujourd'hui cependant que les agriculteurs ne sont pas suffisamment acteurs de ces dispositifs tandis que les collectivités cherchent des entrées pour mieux inclure le monde agricole. Dans ce cadre,

l'agriculture de groupe peut être un médiateur et un facilitateur pour participer à fédérer les agriculteurs dans les PAT, tout en ayant l'expérience

d'animer une gouvernance de manière inclusive. Nous constatons aussi que les appels d'offres très lourds conduisent à privilégier des acteurs de grande taille au détriment de plus petits collectifs territoriaux.

Cette proposition est un appel aux pouvoirs publics afin qu'ils co-construisent les PAT avec l'agriculture de groupe, notamment les Cuma, sur le volet agricole et plus globalement avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui travaillent sur l'alimentation. Il s'agit aussi de mieux prendre en compte les groupes d'agriculteurs dans les logiques d'appels d'offres.

EXEMPLE D'ACTION CONJOINTE D'ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :

En 2021, le projet Catalyseur, lauréat du plan de relance sur l'alimentation locale et solidaire, a permis de relier les agriculteurs en Cuma et les associations de solidarité pour développer des circuits courts à destination des personnes précaires. Une vingtaine de projets ont ainsi vu le jour.



EFFET :
des projets alimentaires territoriaux plus efficaces.

PROPOSITION

N° 15

Décliner le modèle Cuma pour des projets collectifs

d'acquisition de matériels entre habitants.

Le partage de matériel ne concerne pas que les agriculteurs, mais potentiellement tout le monde, notamment les habitants en zone urbaine ou rurale qui le font régulièrement de manière informelle (ex : matériels de jardinage, matériels de travaux, des véhicules, etc.).

L'expérience que nous avons du partage de matériel en Cuma pourrait être transférée à d'autres sphères pour renforcer la solidarité et la vie ensemble. Commencer par partager du matériel, c'est le premier pas pour partager bien plus, nous en faisons l'expérience depuis 1945.

Alors le Réseau Cuma propose de décliner son modèle aussi pour les habitants en imaginant des Cumha (Coopérative d'Utilisation de Matériels entre HAbitants)

et se tient à la disposition des organisations intéressées, notamment dans l'économie sociale et solidaire, pour transférer ses compétences en la matière.



EFFET :
création de nouvelles initiatives renforçant la solidarité.

Pourquoi une telle idée direz-vous ?

Parce qu'ils sont nombreux les agriculteurs en Cuma à dire régulièrement que les gens pourraient faire des Cuma pour partager des tondeuses. Et pourquoi ne pas les prendre au mot ? Comme disait Antoine de Saint-Exupéry dans *Le Petit Prince* " *Les graines sont invisibles. Elles dorment dans le secret de la terre jusqu'à ce qu'il prenne fantaisie à l'une d'elles de se réveiller*".





La Cuma
est un lien pour
**donner du sens
à son métier.**

Le Conseil d'administration
de la FNCuma, novembre 2021



15

LES PROPOSITIONS DU LIVRE BLANC

AXE 1

Impulser une politique de mécanisation responsable de l'agriculture au service d'une triple performance économique, sociale et environnementale

- PROPOSITION 1** • Favoriser la résilience des exploitations agricoles et la pérennité des installations en agriculture en encourageant leur fonctionnement via des Cuma à travers la création d'un "crédit d'impôt mécanisation collective"
- PROPOSITION 2** • Soutenir le reconditionnement de matériel agricole par les constructeurs de machines agricoles afin de donner une seconde vie aux équipements.
- PROPOSITION 3** • Encourager l'acquisition d'agro-équipements climato-compatibles à travers une déduction fiscale de 40 % de l'amortissement annuel de 2023 à 2027
- PROPOSITION 4** • Systématiser le diagnostic mécanisation pour tout nouvel installé

AXE 2

Révolutionner l'agriculture par les initiatives du terrain

- PROPOSITION 5** • Renforcer la dimension territoriale des politiques agro environnementales via la création d'un contrat de transition agroécologique et simplifier les financements via la mise en place d'un guichet unique.
- PROPOSITION 6** • Donner une nouvelle ambition aux Groupements d'Intérêt Économique et Écologique (GIEE) en agriculture en renforçant son volet innovation afin de soutenir les agriculteurs qui expérimentent.

AXE 3

Soutenir de nouveaux modèles de coopération en agriculture

- PROPOSITION 7** • Définir au niveau législatif l'agriculture de groupe afin de soutenir les initiatives collectives des agriculteurs quels que soient les modèles juridiques.
- PROPOSITION 8** • Donner une nouvelle ambition et une plus grande agilité au statut de coopérative d'utilisation de matériel agricole.
- PROPOSITION 9** • Ouvrir le sociétariat des coopératives d'utilisation de matériel agricole afin de permettre d'associer davantage les acteurs ruraux (EPCI, associations, entreprises de l'économie sociale et solidaire).
- PROPOSITION 10** • Développer la culture du "faire ensemble" dans les cursus scolaires agricoles à travers l'application concrète de l'article L800-1 du code rural et le développement de projets avec les établissements.
- PROPOSITION 11** • Développer l'emploi partagé en agriculture à travers un soutien ciblé aux initiatives collectives.

AXE 4

Dynamiser l'agriculture, le lien social et les territoires en faisant ensemble

- PROPOSITION 12** • Soutenir le déploiement de l'Erasmus rural en agriculture afin de la reconnecter avec la société.
- PROPOSITION 13** • Intégrer les collectifs d'agriculteurs dans les stratégies et plans de lutte contre l'isolement ou le mal-être des agriculteurs.
- PROPOSITION 14** • Faciliter l'inclusion des agriculteurs dans les projets alimentaires territoriaux, et encourager les alliances entre acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- PROPOSITION 15** • Décliner le modèle Cuma pour des projets collectifs d'acquisition de matériels entre habitants.

LES CUMA EN CHIFFRES³⁵

11 500

COOPÉRATIVES
D' **U**TILISATION
DE **M**ATÉRIEL
AGRICOLE



DES COOPÉRATIVES
QUI RASSEMBLENT
1 AGRICULTEUR SUR 2
EN FRANCE

1600 CUMA
SONT EMPLOYEUSES

199 000
AGRICULTEURS
SONT MEMBRES D'UNE CUMA

4800
SALARIÉS

DES COOPÉRATIVES
À TAILLE HUMAINE :

23 ADHÉRENTS
EN MOYENNE

UN RÉSEAU DE

350 ANIMATRICES
ET ANIMATEURS

qui appuient les collectifs d'agriculteurs
en Cuma dans leur gouvernance, leur vie
coopérative, l'évolution des pratiques, etc.

DES ACTEURS ÉCONOMIQUES
PRÉSENTS DANS TOUT LE TERRITOIRE :

644 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

ET QUI INVESTISSENT :

497 M€

82 000
AGRICULTRICES
ET AGRICULTEURS
ÉLUS DE TERRAIN

QUI S'ENGAGENT DANS LE PILOTAGE
BÉNÉVOLE DE LEUR CUMA

Un réseau qui contribue concrètement
à rendre possible l'installation en
agriculture quand le coût moyen de la
mécanisation par hectare a augmenté
de 30 % sur les 10 dernières années.³⁶

Un réseau engagé très tôt sur la tran-
sition agroécologique et qui a pour
objectif qu'1 Cuma sur 2 soit reconnue
GIEE (Groupement d'intérêt économique
et écologique) en 2027.

35 - Chiffres FNCuma 2019.

36 - Coût de mécanisation des exploitations, Bilan de 87 diagnostics de mécanisation 2018-2019, Cuma Pays de la Loire.

CONTACT :

RELATIONS INSTITUTIONNELLES :

Lucie Suchet

☎ 07 86 75 23 25

✉ lucie.suchet@cuma.fr